



Problème avec la nouvelle compagne

Par **Tristana75**, le **22/06/2010 à 16:38**

Bonjour,rrnrJe suis divorcée depuis 5 ans du père de mes enfants, aujourd'hui âgés de 11 et 14 ans. J'ai obtenu leur garde, et leur père un droit de visite et d'hébergement illimité (mais en fait il les prend souvent 1 week-end sur 2 et quelques jours pendant les vacances mais beaucoup mois qu'on droit de visite "classique"). Ne disposant pas du permis ni d'un moyen de transport c'est moi qui me charge de les lui amener (10 km). rnrnAu niveau de la pension alimentaire il n'en a jamais payé, étant au RMI au moment du divorce (moi j'ai toujours travaillé). Par la suite il a travaillé, a parfois versé un peu mais en 5 ans je n'ai reçu que 800 euros sur 4 mois en 2007 puis plus rien, et 200 euros en mars 2010 pour payer un voyage scolaire. Je sais qu'il a actuellement un emploi mais j'ignore si c'est un emploi "déclaré" ou pas.rnrnIl vit avec une compagne depuis environ 3 ans, ancienne toxicomane (actuellement sous substitutifs à l'héroïne) et fragile psychologiquement, ils ont en commun en enfant de 2 ans, non reconnu par le père, afin que la mère puisse bénéficier de l'allocation de parent isolé. Ils vivent notoirement ensemble (c'est dans leur appartement que mes enfants résident lors des week-ends et vacances, et là qu'il reçoit son courrier).rnrnDébut 2009 les enfants ont commencé à me parler du comportement "bizarre" de leur nouvelle "belle-mère" et des disputes incessantes entre leur père et elle, et je me suis rendue compte qu'elle me mentait sur de nombreuses choses (à l'époque nous échangeions des email). rnrnc'est là qu'ont commencé les emails et textos malveillants à mon encontre (j'ai déposé des mains courantes au commissariat, et gardé toutes les preuves, je ne lui ai jamais rien répondu), et qui durent encore. rnrndeplus il y a eu divers incidents (dont une dispute avec échange de coups devant les enfants à Pâques, on m'a appelée pour que je vienne les chercher en urgence) qui ont fait que d'un commun accord avec mon ex mari nous avons décidé qu'elle quitterait leur appartement en leur présence et qu'ils ne passeraient plus de nuit là-bas (je la crois dangereuse). rnrnMais elle ne l'entend pas de cette oreille et a multiplié les sms d'insultes, et en envoie aussi à mon fils de 14 ans pour lui dire que mes mensonges les sépare, que je suis mauvaise etc....rnrnJe voudrais savoir ce qu'il est possible de faire, si je dois m'adresser à un

avocat pour saisir le JAF et si je suis en droit de demander la suspension du droit d'hébergement vu les conditions d'accueil? Merci à vous.